

## Zone 290

INTERMARC (B) – version 9.0 – déc. 2008

Zone	Pos / Ind / SZ	Pos SZ	Valeur	Libellé	Rép.	IMP	SON	IA	MM	INF	IF	CP	MUS	MSM	OBJ	SPE
290				TITRE DE L'ENSEMBLE MONOGRAPHIQUE	R	A	A	A	A	A	A	A	A	I	I	A
				INDICATEURS												
	~1			Indexation du titre		O	O	O	O	O	O	O	O	I	I	O
			0	Titre non significatif		A	A	A	A	A	A	A	A	I	I	A
			1	Titre significatif		A	A	A	A	A	A	A	A	I	I	A
	~2					O	O	O	O	O	O	O	O	I	I	O
			#	Non défini		O	O	O	O	O	O	O	O	I	I	O
				SOUS-ZONES												
	\$a			Titre d'ensemble	NR	O	O	O	O	O	O	O	O	I	I	O
	\$e			Complément du titre relatif à l'ensemble	R	A	A	A	A	A	A	A	A	I	I	A
	\$f			Première mention de responsabilité relative à l'ensemble	R	A	A	A	A	A	A	A	A	I	I	A
	\$g			Mention de responsabilité suivante relative à l'ensemble	R	A	A	A	A	A	A	A	A	I	I	A
	\$h			Numéro de partie - sous-zone de transcription	R	A	A	A	A	A	A	A	A	I	I	A
	\$i			Titre de partie	R	A	A	A	A	A	A	A	A	I	I	A
	\$j			Mention de responsabilité interprète	R	I	A	A	A	A	I	I	A	I	I	A
	\$u			Numéro de partie - sous-zone de classement	R	A	A	A	A	A	A	A	A	I	I	A
	\$v			Numéro dans l'ensemble monographique	R	A	A	A	A	A	A	A	A	I	I	A
	\$w			Informations codées (10 positions)	NR	A	A	A	A	A	A	A	A	I	I	A

### COMMENTAIRES :

Cette zone s'applique aux notices MON, ENS et SPE.

### Définition

On utilise cette zone pour donner le titre de la monographie en plusieurs volumes à laquelle le document appartient, lorsque le document a un titre significatif, indépendant du titre d'ensemble.

### Utilisation

Lorsque cette zone est présente dans une notice MON, la notice doit obligatoirement comporter une zone de lien 460 vers la notice de l'ensemble monographique. On peut aussi l'utiliser, selon les besoins, avec une zone de lien 450, 465, 470 ou 490.

Zones en liaison : 460, 450, 465, 470, 490

### Répétabilité

La zone peut être répétée :

- dans le cas de notices en caractères non-latins, pour saisir une zone parallèle sous forme translittérée. Dans ce cas, la présence de la sous-zone \$w est obligatoire.
- dans les cas (rares) où une monographie appartient à plusieurs suites.

### Indexation

Lorsque le premier indicateur a la valeur 1, les sous-zones \$a, \$u, \$i et \$e doivent être indexées, en respectant l'enchaînement de la saisie. La sous-zone \$h doit être affichée, mais non indexée.

Lorsque le premier indicateur a la valeur 0, la sous-zone \$f (ou, à défaut, la sous-zone \$j) doit également être indexée.

### \$w

La sous-zone \$w est une sous-zone de longueur fixe. Elle donne sur 10 positions des informations sur le contenu de la zone.

Elle est obligatoire lorsque la zone 290 est répétée pour permettre la translittération des informations bibliographiques en caractères non latins et lorsque la notice comporte également au moins une zone 292.